

10 DES 54 :

DROITS DE L'ENFANT ÉNONCÉS DANS LA CONVENTION DE L'ONU RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Les enfants ont le droit de voir
leur dignité respectée.

Les enfants ont le droit de participer
aux décisions qui les concernent.

Les enfants ont le droit de jouer, de se reposer
et de s'adonner à des activités artistiques.

Les enfants ont le droit d'être protégés contre les mauvais traitements.

Les enfants ont le droit d'apprendre et de recevoir du
soutien dans le développement de leurs capacités.

Les enfants handicapés ont le droit d'obtenir
une assistance et un soutien particuliers.

Les enfants ont le droit à une protection
particulière en situation de guerre ou de fuite.

Les enfants ont le droit de connaître
des informations importantes.

Les enfants ont le droit
de vivre en bonne santé.

Aucun enfant ne
doit être défavorisé.



Le droit de l'enfant qui
m'importe le plus



www.kinderrechte.rlp.de

RheinlandPfalz



*La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant énonce
les droits des jeunes de moins de 18 ans.*